

Concours Commun Post-bac d'accès aux écoles nationales vétérinaires

Rapport de la session 2025

Service du concours post-bac



L'admission dans les écoles nationales vétérinaires est régie par l'article R812-52 du Code rural et de la Pêche maritime, par l'arrêté du 1^{er} août 2019 et par l'arrêté du 9 novembre 2023. Le jury mentionné à l'article 11 de l'arrêté du 1^{er} août précité correspond, pour le concours vétérinaire post-bac, à la Commission d'Examen des Vœux.

L'École nationale vétérinaire d'Alfort est chargée, pour le compte des Écoles Nationales Vétérinaires de France, de l'organisation du concours commun.

Table des matières

Résumé des données de la procédure 2025	4
Objectifs et attendus nationaux.....	4
Les candidats	5
Modalités d'examen des vœux.....	6
Typologie des 835 candidats admissibles ayant passé les épreuves d'admission	8
Typologie des 280 candidats admis.....	11
Enseignements issus de cette session et recommandations aux candidats.....	14
Annexe - Tableau synoptique des critères pris en compte	15

1 Résumé des données de la procédure 2025

Les données principales de la procédure sont résumées dans les tableaux I et II ci-dessous.

Tableau I : Données sur le concours commun.

Donnée	Concours commun d'accès aux ENV	
	2024	2025
Nombre de candidatures confirmées sur Parcoursup	4555	4293
Nombre de candidats admissibles	840	840
Nombre de candidats classés à l'issue de la procédure d'admission	500	500
Taux minimal de boursiers	17%	17%
Ratio nombre d'admis / nombre d'admissibles	33%	33 %

Tableau II : Données spécifiques aux ENV.

Donnée	EnvA Maisons-Alfort		VetagroSup-Lyon Marcy l'étoile		Oniris VetAgroBio Nantes		EnvT Toulouse	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Nombre de places ouvertes	70	70	70	70	70	70	70	70
Nombre de candidats admis	70	70	70	70	70	70	70	70
Rang du dernier candidat admis	267	235	241	231	307	314	275	275

2 Objectifs et attendus nationaux

2.1 Objectifs généraux

Le concours vétérinaire post-bac est un concours commun permettant d'intégrer la première année commune des études vétérinaires. Ce mode de recrutement a pour objectifs de sélectionner des étudiants de très bon niveau scolaire, tout en permettant une meilleure mixité sociale, une diversification territoriale ainsi qu'une réduction de la durée moyenne de la formation. Les étudiants issus de ce concours suivent ainsi 6 ans d'études contre 7 à 8 ou plus pour les autres voies d'accès.

2.2 Attendus nationaux

Les connaissances et compétences attendues pour l'accès aux études vétérinaires par la voie post-bac du concours commun des écoles nationales vétérinaires sont définies par l'arrêté du 3 décembre 2020.

Le terme « d'aptitudes » exprime la notion de potentiel à développer, et les termes de « capacité » ou de « maîtrise » sont employés lorsque les attendus sont plus exigeants.

- Souhaiter travailler avec les animaux et leurs produits (viande, lait...), en établissements de soins vétérinaires, en élevage ou dans l'industrie
 - Aptitude à travailler avec toutes les espèces animales ;
 - Faire preuve d'intérêts pour le monde animal en général, l'élevage, le bien-être animal, la transformation alimentaire et la santé publique, en lien avec les enjeux économiques, sociétaux, environnementaux ;
 - Aptitude à décrire l'ensemble des métiers de vétérinaire.
- Disposer de bonnes connaissances et compétences scientifiques
 - Aptitude à mettre en place un raisonnement cohérent pour formuler une problématique, mettre en place la démarche d'investigation et en analyser des résultats ;
 - Maîtrise des connaissances fondamentales de la biologie.

- Disposer de bonnes compétences en communication
 - Capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée, en ayant recours à une expression claire, précise et de qualité ;
 - Capacité à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise, et aptitude souhaitée à l'écrire et à la parler à un niveau b1 ;
 - aisance avec les outils numériques.
- Disposer de bonnes connaissances et compétences méthodologiques
 - Capacité d'apprentissage : mémorisation, curiosité, aptitude à s'organiser et à agir de manière autonome ;
 - Aptitude à maîtriser son stress et à prendre des décisions dans l'urgence ;
 - Aptitude à développer une habileté manuelle de précision.
- Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute
 - Capacité à mener un dialogue en exposant ses idées dans le respect de son interlocuteur ;
 - Capacité à interagir au sein d'un groupe, à écouter, à convaincre tout en prenant en compte des opinions divergentes le cas échéant ;
 - Aptitude à décider parfois seul face à des situations complexes.

2.3 Questionnaire d'auto-évaluation

L'arrêté précité mentionne également une condition préalable à la confirmation du vœu correspondant sur la plateforme Parcoursup.

- Avoir répondu à un questionnaire d'auto-évaluation disponible sur le site <http://inscriptions.concours-veto-postbac.fr>. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature. Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des candidats qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu de l'adéquation de leur profil à l'accès aux études vétérinaires. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul candidat et ne sont en aucun cas transmis aux écoles nationales vétérinaires.

Tous les candidats ont répondu au questionnaire et ont téléchargé leur attestation sur Parcoursup comme demandé dans le règlement du concours.

3 Les candidats

Pendant la phase de formulation des vœux sur la plateforme Parcoursup, 4876 candidats ont exprimé un vœu pour le concours commun des écoles nationales vétérinaires. Parmi eux, 4293 candidats sont allés jusqu'au bout de la procédure et ont confirmé leur vœu avant le 2 avril 2025, date de clôture des vœux sur Parcoursup.

Le profil de ces candidats est indiqué dans le tableau III.

Tableau III : Profil des 4293 candidats ayant confirmé leur vœu ENV dans Parcoursup. * source : Repères et références statistiques, DEPP, 2025. **pourcentage de l'ensemble de la filière générale au lycée.

Donnée	Parmi les 4293 candidats	Données nationales sur les bacheliers 2025, filière générale *
Femmes (%)	79 %	55,3 %
Hommes (%)	21 %	44,7 %
Boursiers du lycée (%)	8 %	19,1 %**
Issus de lycées publics (%)	66 %	76,8 %
Issus de lycées privés (%)	34 %	23,2%
Issus de lycées agricoles (%)	4,5 %	< 1%
Issus des DROM-COM (%)	2 %	n.c.
Français de l'étranger (%)	2,6%	n.c.

4 Modalités d'examen des vœux

L'examen des vœux des candidats par la commission faisant office de jury s'est fait en deux étapes :

1. Une phase d'admissibilité au concours, lors de laquelle les dossiers ont été examinés sur des critères s'appuyant uniquement sur les informations disponibles sur la plateforme Parcoursup ;
2. Une phase d'admission, qui a permis d'effectuer le classement pédagogique des candidats admissibles en fonction des résultats qu'ils ont obtenus aux épreuves d'admission auxquelles ils ont été convoqués par la plateforme.

4.1 Phase d'admissibilité

Les éléments du dossier des candidats pris en compte par la Commission d'Examen des Vœux font l'objet d'une publication sur le site du concours vétérinaire post-bac et sont décrits sur Parcoursup dans la rubrique dédiée aux critères généraux d'examen des vœux.

Ont été pris en compte les résultats scolaires de première et de terminale dans les disciplines suivantes :

- Histoire/Géographie ;
- Langues vivantes A et B ;
- Notes des trois spécialités de première ;
- Notes des deux spécialités de terminale ;

ainsi que les notes obtenues aux épreuves anticipées du baccalauréat de Français.

Des points additionnels liés à des éléments qualitatifs présents dans la fiche avenir ont été pris en compte par la Commission d'Examen des Vœux.

Les dossiers des candidats préparant un baccalauréat binational, international ou son équivalent étranger ont été traités et examinés à part, car la correspondance des matières abordées et du système de notation utilisé n'est pas systématique.

La Commission d'examen des vœux s'est ensuite fondée sur l'ensemble de ces éléments pour classer les candidats par ordre de mérite. **840 candidats** ont été déclarés admissibles. Quatre candidats ayant démissionné, les quatre candidats suivants ont été appelés.

4.2 Phase d'admission

Cette phase s'est déroulée, comme les années précédentes, en visioconférence en utilisant le logiciel Zoom™.

Chaque candidat a passé sept épreuves chronométrées de 10 minutes. Le jour et l'ordre de passage ont été fixés par le candidat qui s'est inscrit lui-même dans le calendrier de rendez-vous de Parcoursup.

Dans chaque session, les candidats ont été accueillis par deux étudiants de l'École nationale vétérinaire d'Alfort, volontaires et spécialement formés. Ces deux étudiants étaient chargés de vérifier les identités, d'effectuer les contrôles de sécurité, de présenter aux candidats la vidéo d'introduction et d'affecter les candidats dans les différentes salles virtuelles d'examen. Pendant les épreuves, un étudiant assurait la surveillance des candidats lors des épreuves de QCM (cf. alinéa suivant).

Quatre épreuves consistent en un entretien scénarisé avec un examinateur, sur des thèmes qui ont été annoncés sur le site web du concours.

Les trois autres épreuves sont des questionnaires à choix unique informatisés, chacun portant sur un thème différent pour évaluer des compétences complémentaires (voir Annexe - Tableau synoptique des critères pris en compte).

Les candidats sont donc évalués sur sept épreuves qui ont en commun les caractéristiques suivantes :

- Les candidats n'ont reçu, de façon délibérée, que peu d'informations sur le déroulement des épreuves. Seuls les thèmes étaient connus, ainsi que le temps limité à 10 minutes par épreuve. Les attendus évalués étaient publiés sur Parcoursup.

- Hormis les conseils formulés sur le site du concours, aucune autre préparation spécifique n'est recommandée afin de conserver la spontanéité des interactions et évaluer les candidats sur leurs capacités intrinsèques vraies.
- Les quatre épreuves d'entretien ont vocation à explorer les capacités « non académiques » des candidats, c'est-à-dire non liées spécifiquement à une matière enseignée au lycée. Tous les examinateurs sont spécifiquement formés au préalable.

Chacune des 7 épreuves a été scorée sur 18 points. Pour les entretiens, afin de garantir une égalité de traitement entre les candidats et éviter un effet « examinateur », les scores sont ajustés par péréquation.

Le score final dont est issu le classement pédagogique résulte de la somme des scores des sept épreuves. Les scores calculés pour l'admissibilité ne sont pas pris en compte pour l'établissement du score final.

4.3 Résultats et appel des candidats admis

500 candidats ont été classés par le jury d'admission.

La procédure suivante a été suivie : par ordre de classement décroissant, des propositions d'admission sont envoyées aux candidats par Parcoursup. Lorsqu'un candidat accepte définitivement une proposition d'admission, le candidat suivant sur la liste de mérite est appelé (dans la limite des 280 places disponibles). Si un vœu est conservé dans la catégorie « acceptée non définitivement », les appels sont suspendus car la place est considérée comme réservée et aucun autre candidat ne peut être appelé. Ainsi, il faut un temps parfois long pour que l'ensemble des 280 places soit définitivement remplies. Les cinq dernières places acceptées l'ont été au moment de la date limite prévue dans le calendrier Parcoursup (le 10 juillet 2025).

Parmi les candidats appelés, 34 ont refusé leur admission dans une ENV, ce qui explique que le rang du dernier appelé soit 314 au lieu de 280.

4.4 Evaluation du concours par les candidats

A la fin des épreuves, les candidats sont invités à remplir en ligne un questionnaire de satisfaction anonyme dont les résultats ont été analysés pour améliorer l'organisation des sessions ultérieures. 95,5% des candidats ayant passé les épreuves ont répondu à ce questionnaire. Les résultats sont présentés dans les figures 1 et 2.

Les candidats ont plébiscité la logistique d'ensemble et l'organisation de ce concours. Ils sont très satisfaits des épreuves d'entretiens et se déclarent satisfaits des épreuves de QCM, même si — *c'est un classique* — ils pensent ne pas avoir disposé de suffisamment de temps. La décision de maintenir les épreuves a été unanimement appréciée, de même que le choix de l'outil Zoom®.

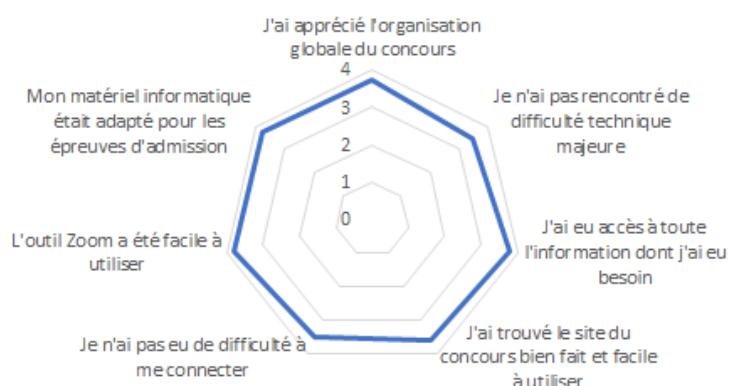


Figure 1 : Avis sur les épreuves N = 797 réponses

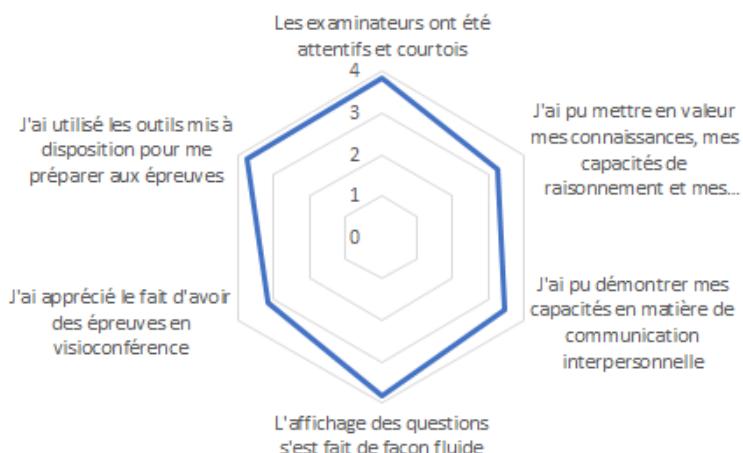


Figure 2 : Indice de satisfaction des candidats admissibles au concours. N = 797 réponses

5 Typologie des 835 candidats admissibles ayant passé les épreuves d'admission

Tableau IV : Nombre de candidats admissibles par genre, mineurs au 1^{er} septembre 2025, boursiers ou ayant bénéficié d'un dispositif de type cordées de la réussite.

	Mineurs	Femmes	Hommes	Boursiers	Cordées
Admissibles	331 (39,6%)	671 (80,4%)	164 (19,6%)	56 (6,7%)	77 (9,3%)

5.1 Origine sociale et géographique

5.1.1 Nombre de boursiers de l'enseignement secondaire

Parmi les 4293 candidats qui ont formulé un vœu, le taux de boursiers ayant spontanément formulé un vœu était de 8%. Parmi les 835 candidats admissibles qui ont passé les épreuves d'admission, il y avait 56 boursiers soit un taux de 7% (tableau IV).

5.1.2 Type de lycée

Les candidats admissibles étaient très majoritairement issus de lycées publics (tableau V). La répartition entre les lycées privés et publics des admissibles est similaire aux données nationales.

Les lycées agricoles représentaient 5% des admissibles, ce qui est très nettement supérieur au pourcentage national de lycéens issus de ces lycées en filière générale.

Tableau V : Pourcentage de candidats admissibles selon les types de lycées.

* source : Repères et références statistiques, DEPP, 2025

	Admissibles (%)	Candidats (%)	Données nationales 2025 (%)*
Publics	78	66	76,8
Privés	22	34	23,3
Lycées agricoles	5	4,5	< 1%

5.1.3 Répartition géographique

La répartition géographique des admissibles était relativement homogène, avec toutefois des régions ou des départements sous-représentés, et d'autres surreprésentés (figure 3). Ce résultat correspond en partie à l'objectif affiché de diversification territoriale de cette voie d'accès.

Il est à noter que les français ultramarins ou à l'étranger sont représentés parmi les 835 admissibles (tableau VI).

Tableau VI : Répartition des admissibles ultramarins ou scolarisés dans un pays étranger.

Département ou collectivité	Admissibles
Guadeloupe	6
Martinique	3
Guyane	5
La Réunion	10
Mayotte	0
Polynésie Française	0
Nouvelle-Calédonie	1
Étranger	19
Total	44

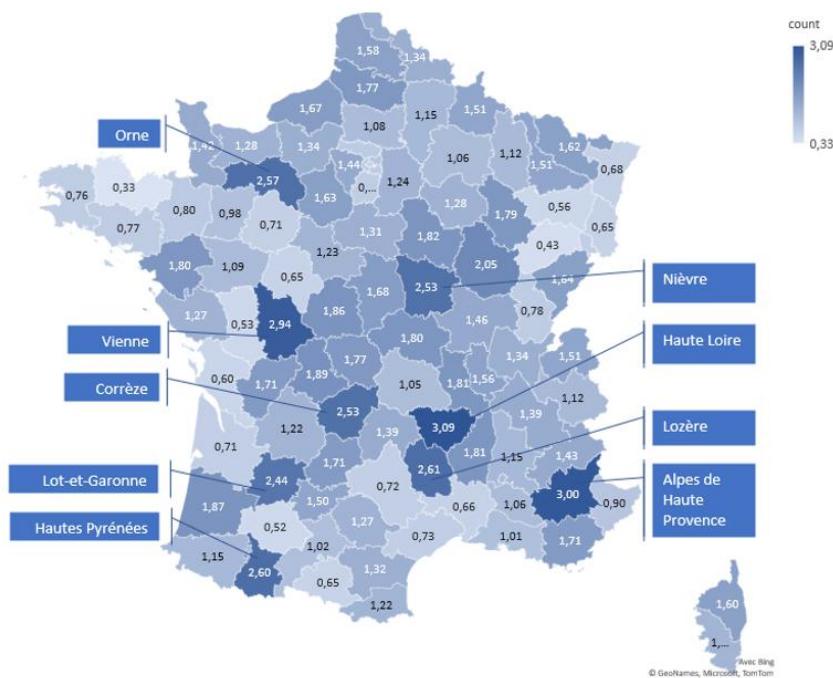


Figure 3 : Répartition des candidats admissibles rapportés à 100 000 habitants dans le département concerné. Il apparaît une répartition plutôt homogène des admissibles sur le territoire métropolitain.

5.2 Niveau scolaire

5.2.1 Bulletins scolaires

Comme le montre le tableau VII, le niveau scolaire des admissibles est très bon.

Tableau VII : Moyennes et notes au baccalauréat obtenues par les candidats admissibles au cours de leur année de terminale.

Moyennes en classe de terminale		Moyennes du baccalauréat	
LVA	17,1	Moyenne générale	16,7
LVB	17,4	Français écrit	16,0
Histoire/Géographie	16,4	Français oral	17,7
Mathématiques	17,4	Mathématiques (spécialité)	16,5
Physique/Chimie	16,9	Physique/Chimie (spécialité)	16,0
SVT	17,4	SVT (spécialité)	18,2
Bio-Écologie	16,4	Biologie-Écologie	15,9

LVA = langue vivante A ; LVB = langue vivante B ; SVT = sciences de la vie et de la Terre

5.2.2 Choix d'enseignements de spécialités

Les Écoles nationales vétérinaires ont clairement recommandé de choisir la doublette SVT ou Biologie-Écologie couplée à Physique/Chimie en terminale qui correspond aux prérequis scientifiques pour la première année des études vétérinaires. L'option « mathématiques complémentaires » en cas d'abandon des mathématiques est fortement encouragée.

La répartition des choix de spécialité en classe de terminale pour les 835 admissibles est mentionnée dans le tableau VIII.

Tableau VIII : Répartition des enseignements de spécialité pour les 835 admissibles

Spécialités conservées en terminale	SVT ou Biologie/Écologie et Mathématiques	SVT ou Biologie/Écologie et Physique-Chimie	Physique-Chimie et Mathématiques	Autre spécialité ou sans spécialité
Répartition en %	10,2	50,2	34,5	5,1

6 Typologie des 280 candidats admis

En résumé

Les 280 candidats admis sont très majoritairement des femmes, de très bon niveau scolaire, scolarisés dans des lycées publics et d'origine territoriale variée. Les compétences non académiques évaluées lors des épreuves d'admission sont d'excellent niveau.

6.1 Civilité

6.1.1 Répartition par genre

Sur les 280 admis, les femmes représentent 75% des effectifs (Tableau IX). Le pourcentage est peu différent d'une école à l'autre. Ces pourcentages sont en accord avec les données des candidats (cf. tableau III) et cohérents avec les données publiées pour les professions médicales.

Tableau IX : Répartition des admis par genre et nombre d'étudiants mineurs, boursiers du lycée et issus d'un dispositif « cordées de la réussite ».

	Femmes (%)	Hommes (%)	Mineurs (%) (au 01/09/25)	Boursiers (%)	Cordées (%)
EnvA	77%	23%	46%	7%	9%
VetAgroSup	73%	27%	43%	9%	9%
OnirisVetAgroBio	76%	24%	34%	3%	7%
ENVT	73%	27%	47%	10%	11%
Total des admis	75%	25%	43%	7%	9%

Données au 01/09/2025

6.1.2 Répartition par âge

Cent dix-neuf étudiants seront encore mineurs à la rentrée universitaire 2025 (01/09/2025). Au premier janvier 2026, il y aura encore 43 étudiants mineurs, nés en 2008 ou en 2009 (2 admis). On note une petite différence entre le pourcentage de mineurs admissibles (41%) et admis (43%). Ceci traduit probablement le fait que les élèves qui passent le bac avec un an d'avance ont souvent un très bon niveau scolaire. Rappelons qu'aucune donnée personnelle concernant les candidats n'est connue des examinateurs.

6.2 Origine sociale et géographique

6.2.1 Nombre de boursiers de l'enseignement secondaire

Le Ministère en charge de l'agriculture a fixé un taux de boursiers de 17%, ce qui représente 48 boursiers admis. Cinquante et un boursiers ont eu la possibilité de se présenter aux épreuves d'admission mais 3 ont abandonné au moment de la phase d'admissibilité.

A l'issue de la session 2025, 20 boursiers ont été admis, 3 boursiers ayant refusé une proposition d'admission. En 2025, le pourcentage de boursiers candidats n'était que de 8%. Si tous les boursiers avaient maintenu leur candidature, le pourcentage d'admis aurait été identique (8%).

Parmi les candidats admis issus du dispositif « Cordées de la réussite », 25 ont accepté une place dans une ENV et 3 ont refusé une proposition d'admission dans une ENV.

6.2.2 Type de lycée

Les candidats admis sont très majoritairement issus de lycées publics (tableau X). Rappelons qu'aucun critère ne prend en compte le type de lycée dans le processus d'admission.

Les lycées agricoles représentent 7,1 % des admis, ce qui est supérieur à leur pourcentage parmi les admissibles et au pourcentage de lycéens de filière générale en lycée agricole. Les lycées agricoles préparent donc bien les candidats au type d'épreuves du concours.

Tableau X : Établissements d'origine des candidats admis par rapport aux candidats admissibles (en pourcentage).

	Admis (%)	Admissibles (%)
Publics	72,6	79,4
Privés	27,4	20,3
Lycées agricoles	7,1	4,3

Données au 01/09/2025

6.2.3 Répartition géographique

Si on considère le code postal des établissements des candidats admis, la diversité territoriale des candidats montre une légère sur-représentation pour les départements du Cher, de la Haute-Loire, des Alpes-de-Haute-Provence, du Lot et de la Meuse (figure 4).

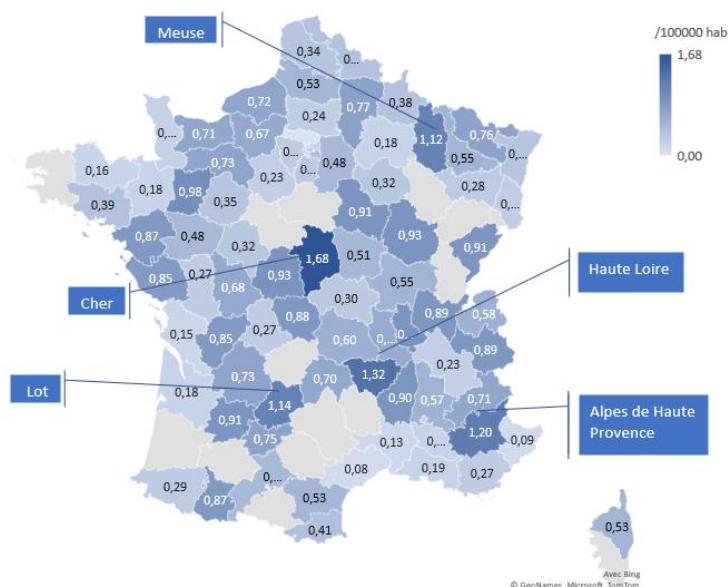


Figure 4 : Répartition des lycées des candidats **admis** par département d'origine, rapportés à un 100 000 d'habitants dans le département concerné.

Hors France métropolitaine, il y a deux candidats issus de la Guadeloupe (0,53 /100 000 hab) et un admis de la Martinique (0,29 /100 000 hab).

Cinq candidats admis ont suivi une scolarité à l'étranger.

6.3 Profil des candidats admis par matières

6.3.1 Choix d'enseignements de spécialités

La répartition des choix de spécialité en classe terminale pour les 280 admis est indiquée dans le tableau XI.

Tableau XI : Répartition des enseignements de spécialité en classe terminale, en pourcentage, pour les 280 admis par école nationale vétérinaire (%)

%	SVT ou Biologie/Écologie et Mathématiques	SVT ou Biologie/Écologie et Physique-Chimie	Physique-Chimie et Mathématiques	Autre spécialité ou sans spécialité
EnvA	11	50	36	3
VetAgroSup	13	44	43	0
Oniris VetAgroBio	9	49	43	0
ENVT	13	54	31	2

Données au 01/09/2025

6.3.2 Langues vivantes

Les admis ont presque tous étudié la langue anglaise (tableau XII), qu'il s'agisse de leur première ou de leur deuxième langue. Un candidat n'a pas l'Anglais dans les langues étudiées. L'Espagnol et l'Allemand sont les LVB les plus étudiées.

Tableau XII : Langues choisies par les admis en classe terminale (%).

	Anglais		Allemand		Espagnol	
	LVA	LVB	LVA	LVB	LVA	LVB
ENVA	97,1%	1,4%	1,4%	41,4%	0,0%	51,4%
VetAgroSup	97,1%	2,9%	0,0%	40,0%	2,9%	52,9%
Oniris VetAgroBio	90,0%	10,0%	7,1%	34,3%	1,4%	52,9%
ENVT	92,9%	7,1%	2,9%	20,0%	1,4%	68,6%

Données au 01/09/2025

6.4 Résultats scolaires

Dans l'ensemble, les résultats scolaires des candidats admis sont excellents (tableau XIII).

Tableau XIII : Notes moyennes obtenues par les admis en classe de terminale.

	LVA	LVB	HG	Maths	PC	SVT	BE
Moyennes des admis	17,4	17,7	16,6	17,6	17	17,6	16,6

LVA = langue vivante A ; LVB = langue vivante B ; HG = histoire/géographie ; PC = physique/chimie ; SVT = sciences de la vie et de la Terre ; BE = biologie/écologie. *Données au 01/09/2025*

6.5 Résultats du baccalauréat

Comme le montre le tableau XIV, le niveau scolaire globalement excellent est confirmé par les résultats du baccalauréat. Au total, sur 280 candidats admis, 241 ont eu une mention très bien ou très bien avec félicitations du jury. On note plus de mention « Bien » cette année en raison de la difficulté, notamment, de l'épreuve de Physique.

Tableau XIV : Répartition, en pourcentage, des mentions obtenues au baccalauréat par les 280 admis et leur ventilation par école.

Mention %	Admis	EnvA	VetAgroSup	Oniris VetAgroBio	ENVT
Bien	13%	7%	17%	14%	13%
Très Bien	62%	63%	47%	71%	66%
Très Bien - félicitations	24%	27%	36%	14%	20%
ETR	1%	3%	0%	0%	1%

ETR = équivalence du baccalauréat français - Données au 01/09/2025

7 Enseignements issus de cette session et recommandations aux candidats

7.1 Phase de formulation des vœux

Les rares difficultés rencontrées ont généré des messages *via* le formulaire de contact du site web auxquels une réponse systématique a été apportée. Elles tenaient essentiellement à l'absence de lecture, ou à une lecture partielle, des informations précises mises en ligne sur le site du concours et sur la plateforme Parcoursup.

Les enseignements de spécialités recommandés (SVT ou biologie/écologie, physique/chimie et mathématiques en classe de première puis SVT ou biologie/écologie et physique/chimie en terminale) ont été largement communiqués. Ces recommandations ont été suivies par la majorité des candidats ayant réussi le concours.

Il est recommandé de **prendre connaissance très attentivement des informations disponibles sur le site du concours, de la fiche formation de Parcoursup** et de participer aux forums organisés par les écoles nationales vétérinaires.

7.2 Phase d'admissibilité

Les candidats admissibles ont été informés dès le mercredi 16 Avril et ont pu organiser leur rendez-vous pour les épreuves d'admission. En revanche, les candidats non admissibles ont été informés le 2 juin par Parcoursup que leur candidature n'a pas été retenue.

7.3 Phase d'admission

Certains candidats se sont préparés insuffisamment aux épreuves orales malgré les recommandations et les outils disponibles sur le site web des épreuves.

Il est donc impératif de **bien lire et de respecter l'ensemble des consignes** et notamment le règlement du concours. On rappellera que le téléchargement du règlement est obligatoire et que pour participer aux épreuves, il faut en avoir formellement accepté le contenu. Cette étape doit être réalisée en amont des épreuves orales car elle est nécessaire pour accéder aux différents QCM.

Il faut également que les candidats admissibles vérifient leur matériel informatique (ordinateur, casque, micro, caméra) et **leur connexion internet bien avant le début des épreuves d'admission**. Attention, l'utilisation d'une tablette est interdite pendant les épreuves. Tous les problèmes informatiques rencontrés lors des épreuves ont été liés au matériel des candidats.

8 Annexe - Tableau synoptique des critères pris en compte

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux d'examen des vœux publiés sur Parcoursup.	Critères retenus par la commission d'examen des vœux.	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères.	Degrés d'importance des critères.
Résultats académiques	Résultats scolaires	Résultats scolaires de première et de terminale dans les disciplines suivantes : Histoire/Géographie - Langues vivantes A et B - Notes des trois spécialités de première – Notes des deux spécialités de terminale. Résultats obtenus aux épreuves anticipées du baccalauréat de français.	Moyennes des bulletins de première et de terminale. Notes du baccalauréat de Français (écrit et oral).	Essentiel.
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Capacités de raisonnement <i>(Evaluées lors des épreuves d'admission)</i>	Agilité et cohérence du raisonnement. Assertivité. Raisonnement logique.	Aptitude à construire rapidement un raisonnement cohérent. Aptitude à structurer une argumentation en tenant compte d'opinions divergentes voire opposées.	Essentiel.
	Capacités d'observation et de raisonnement <i>(Evaluées lors des épreuves d'admission)</i>	Capacité à interpréter des données.	Aptitude à interpréter rapidement des tableaux et des figures simples.	Essentiel.
	Maîtrise du calcul arithmétique <i>(Evaluées lors des épreuves d'admission)</i>	Précision et rapidité des calculs.	Aptitude à effectuer rapidement des calculs faisant appel à des notions de mathématiques.	Essentiel.
	Aptitudes visiospatiales <i>(Evaluées lors des épreuves d'admission)</i>	Représentation dans l'espace.	Aptitude à se représenter dans l'espace des figures géométriques en deux et trois dimensions. Raisonnement déductif à partir d'observations.	Essentiel.

	Méthodes de travail Capacité à s'investir dans son travail Autonomie (Evaluées via la fiche Avenir)	Organisation et anticipation dans le travail Aptitude à travailler sans stimulation extérieure. Organisation et mise au travail en autonomie.	Aptitude à anticiper et prévoir le travail nécessaire, à s'organiser pour le réaliser et à contrôler le résultat obtenu.	Important.
Savoir-être	Capacités de communication (Evalué lors des épreuves d'admission)	Clarté et efficacité de la communication orale.	Aptitude à s'exprimer oralement avec aisance, à structurer son discours et à interagir avec des interlocuteurs en prenant en compte leurs réactions.	Essentiel.
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Connaissances et compréhension du travail avec des animaux Motivation (Evalué lors des épreuves d'admission)	Connaissances sur l'élevage, le bien-être animal, la transformation alimentaire et la santé publique, en lien avec les enjeux économiques, sociaux, environnementaux. Connaissances générales des différentes facettes des métiers de vétérinaire, des débouchés et des réalités du marché de l'emploi. Cohérence du projet professionnel. Motivation à travailler, à se former, et motivation professionnelle.	Connaissances réalistes, appuyée sur des expériences de terrain ou de l'information récoltée auprès de sources fiables. Éléments de projection dans un avenir professionnel. Intérêt pour le monde animal. Réalisations de stage dans des structures en rapport avec le monde animal.	Essentiel.
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aptitude à l'engagement personnel (Evaluées via la fiche Avenir)	Participation en classe, à la vie de la classe, interaction avec les camarades. Engagement citoyen avéré. Curiosité personnelle.	Engagement avéré dans des activités citoyennes, associatives, culturelles ou humanitaires. Participation à un dispositif de type « Cordées de la réussite ».	Important.

